



Syndicat Alternatif et Indépendant du Personnel de l'Éducation de la Réunion

7 Bis rue d'Anjou, Résidence Delphine
97490 Ste-Clotilde - île de la Réunion

Tél. 0262 48 00 31/ 0692 88 31 78/ 0692 02 86 82
Email : contact@saiper.net WEB : <http://www.saiper.net>

REUNIONS INFORMATIONS SYNDICALES SPECIALES AED AESH

LES AED AESH ont les mêmes droits que les enseignants du premier degré (D n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique) (circulaire du 03/07/2014).

Par extension, les CUI recrutés par les EPLE et exerçant dans les écoles relèvent également du droit syndical de la fonction publique.

Ils ont le droit de grève, sans application du SMA (Service Minimum d'Accueil).

Ils ont droit aux réunions d'information syndicale sur leur temps de travail, soit

3 demi-journées par année scolaire .

Il ne peut y avoir aucune retenue sur salaire. Le directeur ou la directrice ne peut vous empêcher d'y participer ni même invoquer les nécessités de service

Pour les AVS, EVS, AAE, CUI, AESH : Ces heures sont obligatoirement prises sur le temps de travail devant élèves. C'est un droit et cela ne peut faire l'objet d'une retenue sur salaire.

Vous devez en informer votre supérieur hiérarchique.

Le **SAIPER UDAS** organise

- une demi-journée d'informations syndicales le **vendredi 16 novembre 2018** de 9h à 12h au CREPS de Saint Denis(face à l'Aquanord)
- une demi-journée d'informations syndicales le **jeudi 22 novembre 2018** au local du syndicat 149 rue Marius et Ary Leblond à St Pierre

Vous devez transmettre votre demande au moins une semaine à l'avance, soit au directeur si vous travaillez dans une école soit au chef d'établissement.

Si vous souhaitez adhérer notre cotisation est de 10 euros pour l'année scolaire.